

Bernard Poulin
Vice-président, Exploitation des équipements de production
Allocution prononcée dans le cadre de la réunion publique de la CCSN du 5 mai 2016

La version prononcée fait foi.

Monsieur le président, madame, messieurs les
commissaires, membre du personnel de la Commission,

Bonjour,

Je me présente, Bernard Poulin. Je suis vice-président,
Exploitation des équipements de production à la division
Hydro-Québec Production.

Le 1^{er} janvier 2015, la vice-présidence dont j'ai la
responsabilité prenait en charge les installations de Gentilly-
2. Lors de mon dernier passage devant vous, je vous
assurais que la poursuite des activités de déclassement
allait s'effectuer avec toute la rigueur et le professionnalisme
requis. Je peux vous confirmer aujourd'hui que nous avons
tenu promesse.

C'est également l'assurance que je vous offre pour les
années à venir. Je vous le mentionnais, certains des
dossiers et enjeux qui caractérisent la gestion des
installations de Gentilly-2 sont similaires à ceux qui existent
pour la gestion du parc de production dont j'ai la

responsabilité. Un parc composé de plus d'une soixantaine de centrales hydroélectriques et plus de 750 barrages et ouvrages régulateurs. Tout comme à Gentilly-2, l'exploitation sûre et sécuritaire des barrages de même que la pérennité des installations sont assujetties à une réglementation stricte, comme la Loi provinciale sur la sécurité des barrages. Soyez-en assurés, le déclassement de l'installation nucléaire de Gentilly-2 continuera de se faire en conformité avec la réglementation applicable.

Depuis la décision du gouvernement du Québec de procéder à la fermeture définitive de Gentilly-2 à l'automne 2012, l'installation a franchi plusieurs étapes significatives. Le réacteur a été placé à l'état d'arrêt garanti le 28 décembre 2012 lors de la cessation définitive des opérations de la centrale. Nous avons ensuite entrepris en janvier 2013 le déchargement du combustible contenu dans le réacteur pour le transférer dans la piscine d'entreposage. L'état « cœur déchargé » a été déclaré le 3 septembre de cette même année. Parallèlement, nous avons vidangé, asséché et mis en retrait les principaux systèmes de l'installation qui ne sont plus en service. Toutes ces étapes ont permis l'atteinte de la première phase importante menant à la période de dormance, c'est-à-dire l'«état de stockage sûr avec le

combustible irradié entreposé dans la piscine » le 2 décembre 2014. Vous êtes à même de constater que les dernières années ont donc été marquées par la réalisation de plusieurs activités clés du processus de déclassement de la centrale.

- En plus des activités citées précédemment, nous avons réalisé la mise en baril et l'expédition de l'eau lourde du caloporteur pour valorisation;
- Nous avons débuté le transfert des résines vers les installations de gestion de déchets radioactifs solides;
- Ensuite, nous avons menés les travaux de réfection de la piscine;
- Et les équipes ont également travaillé à la mise à jour du système de gestion de la qualité et du plan de gestion du vieillissement.

Les travailleurs ont ainsi:

- manipulé plus de 5000 vannes ;
- quelques 1000 disjoncteurs;
- et isolé toute source d'énergie des équipements non requis.

Nous tenons à souligner à nouveau l'excellent travail accompli par les employés au cours des trois dernières années. Pour assurer la poursuite des activités de déclasserement, une organisation permanente a été mise en place. Elle est composée d'environ 70 employés, dont 95% étaient en poste durant l'exploitation de la centrale. La transition s'est faite entre l'équipe en place vers l'organisation permanente qui a pris graduellement la relève des opérations à partir du 1^{er} janvier 2015.

Nous nous sommes assurés que tous les membres de cette nouvelle organisation disposent de toute l'expertise requise pour la bonne conduite des activités à réaliser. Elle peut par ailleurs compter sur l'appui, si nécessaire, de plusieurs anciens employés de la centrale de Gentilly-2 qui œuvrent maintenant dans différentes équipes de la vice-présidence.

Cette organisation est centrée sur les besoins de la prochaine phase. Elle est composée d'un directeur d'installation, titulaire du permis d'exploitation, qui dirige trois unités: l'unité maintenance, l'unité soutien technique et l'unité environnement et sécurité.

Nous sommes devant vous aujourd'hui pour faire la demande d'un permis de déclassement d'un réacteur nucléaire de puissance pour une période de 10 ans, afin de refléter la nature des activités à réaliser d'ici juin 2026.

Au cours des prochaines années, notre travail consistera non seulement à réaliser les activités permettant d'atteindre la phase de stockage sûr à sec qui permettra à l'installation d'entamer sa période de dormance, mais aussi à documenter les informations qui seront essentielles pour le démantèlement futur des installations. Assurer le transfert des connaissances est de la première importance, étant donné que le démantèlement se fera dans plusieurs années. C'est pourquoi les ressources de la structure permanente des installations de Gentilly-2 vont s'affairer à documenter l'état des systèmes d'ici 2020 pour les besoins du démantèlement futur.

Comme vous le savez, nous avons un nouveau PDG chez Hydro-Québec, M. Éric Martel, dont une des priorités est d'améliorer la façon dont nous communiquons. Il s'agit donc de mieux informer nos clients québécois sur l'ensemble des activités de l'entreprise. Cette orientation me permet de vous assurer que le souci avec lequel nous avons développé

notre programme d'information publique pour les installations de Gentilly-2 et l'assiduité avec laquelle nous allons l'appliquer seront toujours de mise pour la suite des choses.

Nous sommes d'ailleurs heureux que le personnel de la CCSN ait souligné les efforts déployés par Hydro-Québec afin de diffuser de l'information au sujet de ses activités de déclassement aux divers publics, à travers, notamment, un site Web dédié, et différents outils et canaux de communication.

Mieux faire chaque jour, la philosophie qu'implante M. Martel depuis son arrivée en poste, sera, dans le cas des installations de Gentilly-2, un gage de continuité dans toutes nos sphères d'activités.

C'est donc avec confiance que je peux vous réitérer aujourd'hui que l'expertise de l'équipe permanente de Gentilly-2, jumelée à celle de la Vice-présidence – Exploitation d'équipements de production, permettra de poursuivre la mission qu'Hydro-Québec s'est donnée, soit de procéder au déclassement de Gentilly-2 de façon sûre et sécuritaire, le tout, en conformité avec les exigences réglementaires applicables. Je laisse maintenant le soin à

Monsieur Donald Olivier, Directeur des installations de Gentilly-2, de vous détailler les activités prévues au cours de la prochaine période de 2016 à 2026 ainsi que les faits saillants de notre demande de permis.

Merci.